



RÈGLEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 2024

RÈGLEMENTS :

- Les locataires se rendent responsables des dommages encourus à la propriété.
- Les chalets « Alouette » et « Papillon » peuvent accueillir un maximum de six (6) personnes.
- Le chalet « Du Gardien » peut accueillir un maximum de huit (8) personnes.
- Le lavage des embarcations personnelles est **OBLIGATOIRE**, brosses et produits sont disponibles au chalet. Toutefois, lorsque la plage est ouverte, une station de lavage est à votre disposition.
- Les locataires doivent respecter le couvre-feu établi à 23 h.
- En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera autorisé sauf en cas de décès ou d'une hospitalisation avec pièces justificatives (des frais de 35 %, du montant de la réservation, seront retenus).
- Dans le cas d'une annulation de la location causée par un cas de force majeure qui ne relève pas de notre responsabilité soit : pandémie, tempête, fermeture de route, panne de courant majeure, etc... aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, la municipalité pourra accorder une entente discrétionnaire si jugée à propos.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

- **Chacun de nos chalets possède:**
 - Un ameublement complet, y compris réfrigérateur, poêle électrique, four micro-onde, couverts pour les repas, grille-pain, cafetière électrique, bouilloire, chaudrons, ustensiles, etc...
 - Le chauffage est électrique et/ou au bois. Une quantité de bois est incluse.
 - L'eau est potable à la consommation.
 - Les équipements extérieurs (foyer, balançoire, chaises, table de picnic) sont installés du 7 juin au 14 octobre 2024.
 - En saison estivale, l'admission est gratuite pour 6 à 8 personnes, à la plage « Eau Claire » du Domaine du lac Simon (baignade) sur présentation de votre contrat.
 - En saison hivernale, l'admission est gratuite pour 6 à 8 personnes, au Centre Vacances du Lac Simon (patinoire, glissade, raquette, etc.) sur présentation de votre contrat.
 - En cas d'urgence, un téléphone public, situé au Centre Vacances du Lac Simon, est disponible en tout temps.
- **Vous devez apporter:**
 - Nourriture, votre literie (draps, couvertures, oreillers, serviettes, débarbouillettes) lecteur CD et vos effets personnels.
- **Lors de votre départ, vous devez:**
 - Laisser le chalet propre et bien rangé.
 - Barrer les portes et laisser les clés au dépanneur « Ami ».
 - Déposer vos déchets dans le grand « container » situé à la sortie des chalets locatifs.
 - Déposer les cendres dans le seau à cendres, ne pas déposer dans la nature ou dans les bacs.

LES INTERDITS

SOUS PEINE D'EXPULSION ET CE, SANS REMBOURSEMENT

Les animaux (du locataire et visiteurs), tentes, tentes roulottes, roulottes et moteur au gaz pour les embarcations.